

Lettre sur la légitimité du recours à l'astrologie

**Du même Docteur Saint Thomas,
sur le jugement des astres.**

Édition numérique, <http://docteurangelique.free.fr>,
Les œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin

(6) Parce que tu m'as demandé de t'écrire au sujet de la licéité de la consultation des astres, j'ai voulu satisfaire à ta requête et t'ai écrit <cette lettre> sur l'enseignement des saints Docteurs à ce sujet.

(7) Il te faut donc tout d'abord savoir que la puissance des corps célestes s'étend à la motion des corps inférieurs. Saint Augustin dit en effet, dans le cinquième livre de La Cité de Dieu : Il n'est pas absolument absurde de dire que certains astres peuvent donner lieu à des changements corporels [2]. C'est la raison pour laquelle il semble n'y avoir pas de péché dans le cas où quelqu'un recourt au jugement des astres pour connaître à l'avance certains effets corporels " de leur activité ", comme par exemple une tempête ou un temps serein, la santé ou la faiblesse d'un corps, la fécondité ou la stérilité des fruits ainsi que d'autres choses de cette sorte et qui tombent sous le coup de causes physiques et naturelles.

(8) En vérité, tous les hommes recourent à certaine observation des corps célestes en vue de connaître des effets de cette sorte : les agriculteurs sèment et moissonnent à des périodes précises définies d'après l'observation du mouvement du soleil ; les marins évitent de naviguer lorsque la lune est pleine ou les nuits sans lune ; les médecins examinent les maladies à des jours critiques, déterminés par le cours du soleil et celui de la lune. Il n'y a donc pas d'inconvénient à faire usage d'un jugement astral fondé sur l'observation d'étoiles plus cachées " que le soleil et la lune ".

(9) Mais il faut absolument maintenir que la volonté de l'homme n'est pas sujette à la nécessité astrale, sans quoi c'en serait fini du libre arbitre. Et sans celui-ci, les bonnes actions ne seraient pas méritoires pour l'homme et il n'y aurait pas de culpabilité à commettre le mal. C'est pourquoi tout chrétien doit tenir avec une totale certitude que ce qui dépend de la volonté de l'homme - toutes les œuvres humaine sont de cette espèce - n'est pas soumis à la nécessité des astres. Voilà pourquoi on peut lire chez Jérémie : Ne redoutez pas les phénomènes du ciel que craignent les nations [3].

(10) Mais le diable, afin d'induire tout le monde en erreur, s'immisce dans les prédictions de ceux qui se tournent vers les jugements astraux " pour connaître l'avenir des affaires humaines ". C'est pourquoi saint Augustin dit dans son Commentaire littéral sur la Genèse qu'il faut reconnaître que, lorsque les astrologues disent vrai, c'est en raison de quelque influence très occulte que les esprits humains subissent à leur insu ; et lorsque cela se produit avec l'intention de tromper les hommes, c'est l'œuvre des esprits immondes et séducteurs, qui peuvent avoir des affaire temporelles une connaissance vraie [4]. C'est pour cette raison que saint Augustin dit encore dans le deuxième livre de son traité Sur la doctrine chrétienne que des observations astrales de cette espèce se rapportent à un pacte conclu avec les démons [5].

(11) Mais le chrétien doit absolument éviter de conclure un pacte ou de s'associer avec des démons, selon cette parole de l'Apôtre : Je ne veux pas que vous entriez en société avec les démons [6]. Il faut donc tenir pour certain [7] que le recours aux astres au sujet de ce qui dépend de la volonté de l'homme est un péché grave.

Notes

(14) [1] Le destinataire de cette lettre n'est pas identifié. Le ton familier employé par saint Thomas nous autorise cependant à penser qu'il s'agissait d'un de ses confrères, mais il reste que les manuscrits ne nous apprennent rien à ce sujet.

(15) [2] La Cité de Dieu, V, 6.

(16) [3] Jer. X, 2.

(17) [4] Comm. litt. sur la Genèse, II, 17.

(18) [5] Sur la doctrine chrétienne, II, 23.

(19) [6] I Co. X, 20.

(20) [7] Il faut remarquer avec quelle insistance, quelle fermeté et quelle vigueur saint Thomas exhorte le destinataire de la lettre à ne pas recourir au jugement astral en vue d'acquérir la connaissance des affaires humaines à venir : " Il faut absolument maintenir (omnino tenere oportet) que la volonté de l'homme n'est pas sujette à la nécessité des astres " ; " Tout chrétien doit tenir avec une totale certitude (certissime tenendum) " ; " Le chrétien doit absolument éviter (omnino [...] vitandum) de conclure un pacte ou de s'associer avec des démons " et enfin : " Il faut donc tenir pour certain (pro certo tenendum est) que etc. "